

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY MRC DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement modifiant la grille des usages du Règlement de zonage numéro 02-90

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 8 mai 2024, le Conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 2024-02 modifiant la grille des usages du Règlement numéro 02-90;
- 2. Une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2024-02 modifiant la grille des usages du Règlement numéro 02-90 aura lieu le 30 mai 2024 à 19h30 à la salle du Conseil`
- 3. Le projet de règlement vise à modifier l'usage des zones CcM.5, CcM.6, CcM.7 et CcM.8 pour y ajouter les usages suivants (4 logements), (4 à 6 logements), (6 à 8 logements) et (9 logements et plus).
- 4. Une copie du projet de règlement et une copie de la carte des zones visées peuvent être consultées au bureau municipal situé au 309 de la 4ème Avenue à Saint-Paul-de-Montminy du lundi au vendredi de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00 ou en ligne à l'adresse suivante https://www.stpauldemontminy.com/.
- 5. Le projet de règlement numéro 2024-02 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Paul-de-Montminy, ce 16ème jour de mai 2024

Claudette Aubé

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

